



COMMISSION DEVELOPPEMENT

Président Laurent DURAND 335, rue des acacias 88650 ANOULD
Téléphone : 06 83 55 48 51 **Mail** : laurent.durand26877@orange.fr

INFORMATION 2021-2022 CHEQUE SPORT ZAP'88

Le Conseil Départemental des Vosges, dans le cadre de la carte ZAP88, reconduit le dispositif d'aide à la licenciation traditionnelle en octroyant un chèque de 10€ aux jeunes titulaires de la carte.

Le CD88 a reconduit pour la saison 2021-2022 la convention de partenariat avec le conseil départemental.

Seuls les licenciés traditionnels tennis de table, titulaires de la carte ZAP 88, peuvent donc bénéficier de cette aide.

Cette possibilité d'aide n'est réalisable qu'à condition que les clubs acceptent de la relayer en consentant une petite avance de trésorerie.

Procédure :

Le chèque sport est dans le chéquier remis avec la carte. Vous pouvez, si vous acceptez de soutenir l'opération, accepter le chèque ZAP comme paiement d'une somme de 10€, vous devrez dans ce cas :

- *Vérifier la date de validité de la carte ZAP*
- *Renseigner le chèque (partie club)*
- *Regrouper tous les chèques et les remettre ou transmettre par courrier à Etienne ROBERT :*

*M Etienne Robert
10 Rte petite Avison
88600 Vervezelle*

Nous devons remettre les chèques « papiers » au conseil Départemental, donc aucune forme de dématérialisation de la transmission des chèques n'est possible.

Les chèques doivent être remis à Etienne pour le 15 mai dernier délais.

Le CD88 vous rembourse le montant des chèques que vous avez acceptés en paiement.

- Pour des raisons de facilité, **sauf demande expresse de votre part**, les chèques seront crédités sur votre compte en fin de saison.

Etienne reste à votre disposition pour de plus amples informations.

Laurent Durand